

Compte rendu de séance du Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE

Séance ordinaire du 12 Avril 2021

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 02/04/2021.

L' an 2021 et le 12 Avril à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, légalement convoqué dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) , et en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121.-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de MAROIS Isabelle, Maire.

En application de l'article L2121-18 du CGCT, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée ; la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Présents : Mme MAROIS Isabelle, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, GALERNE Sylvie, TUPENOT Marie Astride, VANNIER Annick, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

Absent : Absent(s) ayant donné procuration : Mme VINCENOT Béatrice à Mme MAROIS Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 02/04/2021 **Date d'affichage** : 02/04/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 16/04/2021 et publication le 16/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURGOIN Chantal

SOMMAIRE

D2021-001 Vote du compte de gestion 2020

D 2021-002 Vote du compte Administratif de la commune exercice 2020

D 2021-003 Affectation du résultat 2020 sur l'exercice 2021

D 2021-004 Vote du taux d'imposition année 2021

D 2021-005 Vote des subventions aux associations 2021

D 2021-006 Aide sociale 2021 aux séniors de BOUGY LEZ NEUVILLE

D 2021-007 Vote du Budget Primitif 2021 de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE

D 2021-008 Proposition de transfert de compétence PLU à la CC de la Forêt CCF

Vote du compte de gestion 2020 réf : D 2021 001

Le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion du budget de la commune **exercice 2020** dressé par le Receveur. Le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Vote du compte Administratif de la commune exercice 2020 réf : D 2021 002

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités, le Conseil Municipal procède à la désignation du Président de séance, avant le débat sur le Compte Administratif 2020 du budget de la Commune,

M PATY Gérard prend la présidence de la séance lors du vote, alors que Madame MAROIS isabelle, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate pour l'exercice 2020 (du 01.01 au 31.12.2020):

- un excédent de fonctionnement de : 18 833.44 €
- un déficit d'investissement de : 63 956.36 €

Constate un cumul au 31 décembre 2020:

- un excédent de fonctionnement de : 128 363.88 €
- un déficit d'investissement de : 43 248.53 €
- aucun Reste à réaliser RAR
- soit un besoin de financement de : 43 248.53 €

Approuve le Compte Administratif 2020 de la Commune.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Affectation du résultat 2020 sur l'exercice 2021 réf : D 2021 003

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE

Vu les résultats du Compte Administratif 2020 de la Commune,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2021 aux comptes suivants :

- en déficit d'investissement D 001 = 43 248.53 €
- en recette d'investissement R 1068 = 43 248.53 €
- en recette de fonctionnement R 002 = 85 115.35 €
(128 363.88 – 43 248.53 €)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Vote du taux d'imposition année 2021 réf : D 2021 004

Le Conseil Municipal,

Vu l'état n° 1259 TH-TF portant notification des bases d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2021,

Vu le produit fiscal attendu pour 2021,

Vu les recettes et les dépenses prévisionnelles du budget communal pour l'année 2021,

Vue la Dotation Globale Forfaitaire attribuée par l'Etat pour l'année 2021,

Vu le taux d'imposition départemental de 18.56 % pour le foncier bâti,

Après en avoir délibéré, Décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 de 1 % comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 28.56 %

Taxe foncière (non bâti) : 29,30 %

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 3)

Vote des subventions aux associations 2021 réf : D 2021 005

Madame le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subvention reçues des associations. Ces demandes ont été étudié en commission finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide d'accorder les subventions aux associations suivantes selon le tableau joint.

Précise que les dépenses seront inscrites au BP 2021 à l'article 6574

Indique que les demandes à venir seront traitées pour le prochain budget.

SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS EN 2021

COMITE DES FETES	00.00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE NEUVILLE	50.00 €	
SCLEROSES EN PLAQUES-AFSEP	50.00 €	
LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00 €	
DON DU SANG	70.00 €	
UNA- PERSONNES AGEES	100.00 €	
ARCHEOLOGIE DE NEUVILLE	50.00 €	
UNSS COLLEGE DE NEUVILLE	50.00 €	8 élèves
FSE NEUVILLE	70.00 €	8 élèves
FONDATION DU PATRIMOINE	55.00 €	
ASS SECRETAIRES DE MAIRIE	00.00 €	
TOTAL	545.00 €	

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Aide sociale 2021 aux séniors de BOUGY LEZ NEUVILLE réf : D 2021 006

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 juin 2020 fixant les conditions d'attribution de l'aide sociale aux séniors.

Pour Les séniors qui figurent sur la liste électorale de BOUGY LEZ NEUVILLE agés de 70 ans et plus; il sera accordé une fois par an , soit un restaurant , soit un colis de fin d'année.

Lorsque dans un couple , un des deux bénéficie du restaurant , l'autre sera invité gracieusement.

Les membres du Conseil Municipal sont également invités gracieusement, leur conjoint sous condition de participation.

Les colis de fin d'année seront constituer de produits alimentaires locaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide de reconduire à l'identique l'aide sociale aux séniors de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Vote du Budget Primitif 2021 de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE réf :

D 2021 007

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE

Après examen du projet de budget communal 2021,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, Et après en avoir délibéré, Adopte le **Budget Unique 2021 de la Commune**, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 200 369.35 €

Section d'investissement : 86 370.53 €

Le budget primitif 2021 établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Proposition de prise de compétence PLU à la Communauté de Communes de la Forêt

CCF réf : D 2021 008

Madame le Maire expose à son assemblée que la compétence Plan Local d'Urbanisme PLU devait être transféré à notre Communauté de Communes de la Forêt au 1er janvier 2021, et a fait l'objet d'un report au 1er juillet 2021.

Le dossier est à l'étude par le service de la CCF quant aux moyens à mettre en oeuvre pour assurer cette compétence.

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la CCF en date du 31 décembre 1998,

Vu la carte communale de BOUGY LEZ NEUVILLE,

Considérant que la CCF existait à la date de publication de la loi ALUR, elle n'est pas compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme, ou de carte communale, et le devient au 1er juillet 2021 conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Considérant la clause de minorité de blocage applicable entre le 1er octobre 2020 et le 30 juin 2021,

Considérant que la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE souhaite bénéficier d'un temps de réflexion supplémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de la Forêt.

A l'unanimité (pour : 0 contre : 11 abstention: 0)

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers afin de faire le point sur les réunions qui se sont tenues:

- PLAN CYNEGETIQUE

un arrêté préfectoral en date du 1er avril 2021 a été pris pour approuver le plan cynégétique du GIC DES VALLEES DU NAN ET DE LA LAYE pour une durée de 3 ans . IL s'agit d'un plan de gestion pour le faisan et la perdrix grise ayant pour objectif la préservation et le développement de l'ensemble des espèces de petit gibier sédentaire naturel de plaine.

- LE SMORE (syndicat mixte de Oeuf, Rimarde et Essonne)

M DETROIT s'est rendu à la réunion syndicale en date du 1er octobre et début avril 2021. Il nous relate les objectifs du SMORE en terme d'aménagement des cours d'eau , réhabilitation des ouvrages, préservation de la faune et de la flore. Le SMORE a la compétence GEMAPI que la CCDP lui a confiée. (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

- AFR NEUVILLE - BOUGY

la réunion s'est tenue le 23 mars 2021 pour approuver les budgets. D'autres sujets ont été abordés tel que la rénovation de la route dite "autoroute" et la fusion des 2 AFR (AFR BOUGY et AFR NEUVILLE -BOUGY)
Des rdv doivent suivre pour faire le point plus précisément sur ces 2 dossiers.

- PROJET DE CONSTRUCTION D UN BATIMENT COMMUNAL

M BOULANGER référent sur ce projet a rédigé un document contenant des plans relatifs à cette construction avec note sur les idées d'aménagement, de réalisation. Il précise que ce document est une ébauche de projet et invite les conseillers à en prendre connaissance avant une prochaine réunion sur ce sujet.

- RAPPEL ELAGAGE

il est régulièrement signalé des débordements sur la chaussée des branches et végétation diverses.
Les propriétaires doivent régulièrement veiller au bon entretien de leur clôture. Les arbres et végétation doivent être taillés en retrait de 2 mètres par rapport à la clôture.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:30

NOM	Prénom	Fonction	Signature
MAROIS	Isabelle	Maire	
BOULANGER	Jean-Claude	1er Adjoint	
PATY	Gérard	2ème Adjoint	
DETROIT	Daniel	Conseiller	
TUPENOT	Marie Astride	Conseiller	
GALERNE	Sylvie	Conseiller	
DUFOUR	Jean-Michel	Conseiller	
VANNIER	Annick	Conseiller	
BOURGOIN	Chantal	Conseiller	
VINCENOT	Béatrice	Conseiller	pouvoir à Mme MAROIS
BEAUVALET	Jean-Philippe	Conseiller	